



## FINANCEMENT DU SIEDS : EN FONCTION DU BOUQUET DE TRAVAUX ÉLIGIBLE AUX CEE



### PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEURS BÂTIMENTS PUBLICS

**L'objectif du programme :** mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour les collectivités souhaitant développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans 2 domaines : l'efficacité énergétique des bâtiments publics et la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

#### CONDITION D'ÉLIGIBILITÉ

- Collectivités adhérentes du SIEDS
- Réaliser des travaux de rénovation énergétique sur son patrimoine

**Le montant de l'aide est calculé sur la base d'une valorisation de vos Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) à 7€/MWh.**

**Cette prime est triplée ou quadruplée en fonction des scénarios de travaux. N'hésitez pas à contacter le SIEDS pour chiffrer votre potentiel de CEE généré par vos opérations de rénovation.**

#### CONDITIONS DE L'OBTENTION DE L'AIDE

- 1 PRÉREQUIS :** Sauf dérogation, un audit énergétique réalisé par le SIEDS devra avoir été réalisé.\*
- La demande officielle devra être formulée via « l'Espace Collectivité » du SIEDS,
- La demande de soutien financier\* devra décrire le projet et être antérieure au début des travaux,
- Le demandeur devra obligatoirement rétrocéder les CEE au SIEDS et mentionner son acceptation au SIEDS dans le cadre de sa demande initiale,
- Le bénéficiaire devra s'engager à donner un libre accès au SIEDS à ses offres tarifaires pour alimenter la base de données « travaux et prestataires »,
- Après acceptation par le SIEDS notifiée au bénéficiaire, ce dernier devra mentionner la participation financière du SIEDS dans ses opérations de communication, à apposer la formule « opération réalisée avec le concours financier du SIEDS » accompagné du logotype du SIEDS,
- La collectivité s'engage à répondre favorablement à toute demande de contrôle de l'exécution des travaux par un organisme certifié dans le cadre du dispositif des CEE et de la démarche qualité du SIEDS.

\* Si vous ne disposez pas de diagnostic énergétique pour vos travaux, n'hésitez pas à solliciter le programme de travaux AUDIT ÉNERGÉTIQUE ET DIAGNOSTIC DES BÂTIMENTS !



## LE SAVIEZ-VOUS ?

La rénovation des bâtiments publics (école, gymnase, salle des fêtes...) est un enjeu majeur de la transition énergétique. Si les collectivités en sont conscientes, encore faut-il franchir le pas et se lancer dans des chantiers parfois ambitieux et complexes. Grâce à ses 2 nouveaux programmes « Audit Énergétique » et « Rénovation Énergétique », le SIÉDS est en mesure d'apporter des aides financières, du conseil, et des solutions techniques aux futurs candidats aux travaux.

### EXEMPLE DE FINANCEMENT POSSIBLE POUR UNE ÉCOLE :

- Environ 900 m<sup>2</sup>
- Plain-pied
- Bâtiment des années 70
- Usage 100% solaire

- Simple vitrage
- Quasiment pas d'isolant
- Pas de ventilation



#### SCÉNARIO 1

### Petits travaux avec actions à gains rapides

- Sous-comptage énergétique
- Programmation horaire / intermittence
- Remplacement des régulateurs
- Robinets thermostatiques sur les radiateurs non équipés.

Pour un investissement de 8 000 € :



**1 120 €**  
(7€/Mwh)



**2 240 €**  
bonification plafonnée  
(Seuil de 15 000 €)

**Total des aides versées :  
3 360 € (30 %)**

#### SCÉNARIO 2

### Rénovation avec objectif de -40 %

Rénovation performante de l'enveloppe du bâtiment selon le scénario n°2\*\*\* :

- Isolation des combles
- Remplacement des menuiseries
- Installation d'une centrale de traitement de l'air.

Pour un investissement de 240 000 € :



**24 000 €**  
(7€/Mwh)



**72 000 €**  
bonification plafonnée  
(Seuil de 75 000 €)

**Total des aides versées :  
96 000 € (40 %)**

#### SCÉNARIO 3

### Rénovation avec objectif de -60 % et BBC

- Remplacement des luminaires
- Rénovation de la chaufferie/GTB
- Rénovation complète de l'enveloppe du bâtiment selon le scénario 3\*\*.

Pour un investissement de 340 000 € :



**40 000 €**  
(7€/Mwh)



**120 000 €**  
bonification plafonnée  
(Seuil de 75 000 €)

**Total des aides versées :  
115 000 € (34 %)**

\*\* Selon le rapport d'audit énergétique

Avant tout projet touchant à l'efficacité énergétique du bâtiment, je contacte le SIÉDS :

**INTERLOCUTEURS : [renovation@sieds.fr](mailto:renovation@sieds.fr)**